

Compte rendu de la réunion du conseil municipal
Du 20 mai 2019 à 20 heures 30

Par suite d'une convocation en date du 10 mai 2019, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Buais-les-Monts, se sont réunis à la mairie de Buais-les-Monts « 23 route de le Teilleul » le 20 mai 2019 à 20h30

Etaient présents :

BOISHY Martine		CHARPENTIER Françoise	COURTEILLE Eric	DESLOGES Gilbert
FERMIN Joëlle	GAOUYAT Claude			
		JEHAN Gabriel		LEBOISNE Sébastien
LELIEVRE Aline	LEMOUSSU Joël			PARIS Jean-Claude
PARIS Solange	PETITPAS Robert		ROUPENEL Rolande	

Pouvoirs : (1) Aucun

Absents excusés (1)

Absents :

Secrétaire de séance : Françoise CHARPENTIER

Points en plus : si acceptés par l'ensemble du conseil

- Emprunt Réhabilitation Cour Camille Claudel

1) Approbation du compte rendu du 08 Avril 2019.

Le compte rendu du conseil à été validé par l'ensemble du Conseil.

2) Choix du nom de la résidence pour adresse « Cour Camille Claudel ».

Après discussion, le conseil municipal à décidé du choix du nom de la résidence de l'ancien groupe scolaire, et cette résidence s'appellera « Résidence Camille Claudel. »

3) Subventions aux associations.

Suite à la réunion des Adjointes, Monsieur Leboisne, présente les propositions concernant les montants des subventions pour les associations. Cette année, nous demandons à l'ensemble des associations une demande écrite pour obtenir une subvention. Un courrier va leur être envoyé rapidement.

ASSOCIATIONS BUAIS ET SSM	2019	2018
Afn Buais (<u>en attente</u>)	50 €	50 €
Afn St Symphorien des Monts	50 €	50 €
Club Entente et Amitié Buais	300 €	300 €
Club Espoir et Amitié SSM	250 €	250 €
Comité des Fêtes de Buais	1600 €	1600 € + 250 € (subvention exceptionnelle)
La pétanque de Buais-les-Monts	120 €	120 €
Musique et Loisirs	200 €	200 €
Animaux nuisibles (<u>en attente</u>)	200 €	200 €
Buais Country (<u>en attente</u>)	150 €	150 €
Gymnastique Buaisienne (<u>en attente</u>)		150 € + 50 € (subvention exceptionnelle)
Récréa'monts (<u>en attente</u>)	150 € + 400 € (subvention exceptionnelle)	150 €
Sté de Chasse Buais (<u>en attente</u>)	120 €	120 €
Sté de Chasse SSM (<u>en attente</u>)	50 €	50 €
TOTAL	3640 €	

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	2019	2018
Banque alimentaire de la Manche	150 €	150 €
Comité de Jumelage Barenton-Puderbach	120 €	120 €
Fédération française des donneurs de sang	20 €	20 €
Handball Le Teilleul	100 €	100 €
Handball St Hilaire du Harcouët	30 €	
Tennis de table	50 €	
Association des paralysés de France		
Association Française des Scléroses en plaques à Blagnac		
APAEIA (Association des parents et amis d'enfants et adultes inadaptés de l'Avranchain		
Association prévention routière		
APEL de l'Immaculée Conception		
APE Ecole du Rocher de Mortain		

Croix Rouge Française		
MFR Mortain		
Rêves		
Secours Populaire Français		
Secours catholique		
Vélo Club St Hilairien		
TOTAL	470 €	

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	2019	2018
3AS (Association d'aide alimentaire de la Sélune)	293 €	293 €
Amicale des sapeurs-pompiers	74 €	74 €
APE Collège Jules Verne		
Association d'aide aux malades à domicile SHH	84 €	84 €
AS Immaculée Conception	40 €	40 €
AS Collège Jules Verne		
Avenir Athlétisme de Mortain	27 €	27 €
Foyer socio-éducatif Collège J.Verne		180 €
Groupe SVHL Football	345 €	345 €
Restos du cœur	134 €	134 €
Section d'action gérontologique	25 €	25 €
Association de promotion du Lycée Agricole du manoir Jumping		
Aider	300 €	300 €
TOTAL	1322 €	

4) **Subvention « Fonds de solidarité et Fonds d'Aides aux jeunes ».**

Associations départementales	2019	2018
FAJ (Fond Aide Jeunes du Conseil Départemental)	150 €	150 €
FSL (Fonds de solidarité pour le logement)	390 €	390 €
TOTAL	540 €	

5) Planning élections du 26 mai 2019.

1^{er} Bureau de Vote à Buais

8h00 – 13h00	- Gabriel Jéhan - Robert Petitpas - Gilbert Desloges - Eric courteille
13h00 – 18h00	- Solange Paris - Claude Gaouyat - Martine Boishy - Jean-Claude Paris

2^{ème} bureau de vote à St Symphorien des Monts

8h00 – 12h30	- Joëlle Fermin - Aline Lelièvre - Rolande Roupenel - Marcel Poirier
12h30 – 15h30	- Joël Lemoussu - Gilles Vaufleury - Sébastien Leboisne
15h30 – 18h00 + Dépouillement	- Sébastien Leboisne - Joel Lemoussu - Patrice Langlois - Françoise Charpentier

6) Convention du FDGDON.

Monsieur le maire présente la convention du FDGDON pour l'année 2019. Cette convention concerne la lutte collective contre les frelons asiatiques sur le département de la Manche.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'adhérer à la convention collective de lutte contre les frelons asiatiques.

- **ACCÉPTE** la participation de la commune à hauteur de 23 € pour 2019.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le maire pour signer la dite convention.

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le conseil municipal, les jours, mois et an susdit.

7) Créances éteintes.

Après avoir lu le rapport de Monsieur Charles, comptable public

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-17 et L.2121-29,

Vu le jugement de la Commission de surendettement des particuliers de la Manche, en date du 21 décembre 2018.

La créance éteinte suite à une procédure de surendettement pour un montant de 303.14 € s'impose à la commune et au Trésorier et plus aucune action de recouvrement n'est possible.

En conséquence, le Conseil municipal de Buais-les-Monts, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes en créance éteinte la somme de 303.14 € et non 1496.72 €.
- **DIT** que cette dépense sera imputée au compte 6542 sur le budget commune.

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le conseil municipal, les jours, mois et an susdit.

8) Création d'un nouveau poste « Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe ».

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe,

Le Maire (ou le Président) propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe, permanent, à temps complet.

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Titulaire

Grade : Adjoint Technique territorial principal de 2^{ème} classe

- ancien effectif : un

- nouvel effectif : un

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'un nouveau poste d'Adjoint Technique Territorial principal de 2^{ème} classe.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12.

9) Enquête publique « Sofivo » à Pontmain.

Monsieur le maire présente le projet déposé par la société SOFIVO de Pontmain, en vue d'obtenir la modification des conditions de rejet de la station d'épuration vers le milieu naturel et l'extension du plan d'épandage des boues de la station d'épuration, de son site implanté route de Fougères à Pontmain.

Notre commune étant concernée par cette demande car l'épandage étant envisagé en partie sur le territoire de celle-ci.

Considérant que l'enquête publique est en cours ;

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis.

Suite à la note explicative de synthèse qui leur a été soumise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **EMET** un avis favorable au dossier présenté par la société Sofivo de Pontmain

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le conseil municipal, les jours, mois et an susdit.

10) Demande de rachat de chemin « La Vannerie Ruault » et « La Bodinière ».

Monsieur Courteille présente un courrier reçu en mairie pour la demande d'une éventuelle vente d'un bout de chemin communal situé au lieu-dit « La Vannerie Ruault » et à La Bodinière

Le conseil municipal donne un avis favorable à la mise en place de l'enquête publique, la commune va retenir un commissaire enquêteur pour l'instruire.

Monsieur le maire rappelle que les chemins ruraux sont des biens inaliénables, il faut donc une enquête publique avant de pouvoir céder ceux-ci.

11) Voirie : Détail des Offres.

La commune a lancé un marché public concernant les travaux de voirie 2019 en mars dernier.

Le 23 avril marquait la fin de publication de ce marché. L'ouverture des plis a eu lieu le même jour en présence des membres de la commission « Voirie » et de l'entreprise « Atecom » retenue pour la maîtrise d'œuvre, représenté par Monsieur BOUDET Gérard.

Nous avons reçu 2 offres, l'entreprise Mongodin et l'entreprise Eurovia.

Ces deux dossiers ont été étudiés par ATECOM afin de réaliser un rapport sur le contenu des enveloppes.

Monsieur Paris, 1^{er} adjoint, responsable de la commission Voirie, présente le mémoire de jugement des offres élaboré par Atecom concernant la mise en concurrence des entreprises de voirie sur la Commune de Buais-les-Monts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

RETIENT l'entreprise Mongodin (Le Teilleul) pour les montants suivants :

- Tranche ferme 113 922,50 € HT soit 136 707,00 € TTC
- Tranche conditionnelle 38 255,80 € HT soit 45 906,96 € TTC

AUTORISE Monsieur le maire à signer l'Ordre de Service à l'entrepreneur ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le Conseil Municipal, les jours, mois et an susdits.

12) Résultats de la boîte à idées concernant la sécurisation dans le Bourg de Buais.

Suite à la mise en place d'une boîte à idées du 01 au 30 avril 2019 à la mairie de Buais, les administrés avaient la possibilité de proposer des solutions, des idées sur ce thème.

A l'issue de celle-ci, nous avons eu sept retours et nous les remercions.

Le conseil municipal demande un devis de deux radars pédagogiques installées aux entrées du bourg sur l'axe Le Teilleul – St Hilaire du Harcouët, en location sur une période de 3 ans dans un premier temps.

Concernant la mise en place d'un passage piéton en face des commerces (coiffeuse, bar-tabac), le cabinet Atecom a été mandaté pour l'accessibilité et sécurisation du centre bourg.

Point en plus accepté : Emprunt Réhabilitation Cour Camille Claudel

Monsieur le maire propose l'offre de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Laval, une offre de prêt pour la réhabilitation de Cour Camille Claudel.

L'ensemble du conseil municipal, à l'unanimité, délibère et

AUTORISE Monsieur le maire à réaliser auprès de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43, Boulevard Volney à Laval (53),

Un emprunt de **550 000 €**

Dont le remboursement s'effectuera sur la durée de **20 ans.**

Ce concours s'inscrit dans le plan de financement fourni au prêteur.

Le taux nominal de l'emprunt sera de : **1.59 %** - taux fixe, en mode d'amortissement progressif du capital

Le montant de l'échéance annuelle s'établira à 32 320.09 €

Fin de la réunion : 22h35

Publié et affiché conformément à l'article L2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En mairie, à Buais-les-Monts, le

Le maire, Eric Courteille